

**COMMUNE DE CRAPONNE-SUR-ARZON
HAUTE-LOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2024 À 20H30

<u>Date de la convocation</u> : le 23 octobre 2024	<u>Nombre de Membres</u> : 19
<u>Date de publication</u> : le 23 octobre 2024	Afférents au Conseil Municipal : 19
<u>Présidence de la Séance</u> : MIRMAND Laurent	En exercice : 19
<u>Secrétaire de Séance</u> : CARTIER Christine	Qui ont pris part à la délibération : 13 dont 1 pouvoir
Numéro d'ordre de la présente délibération : 2024/080	

PRESENTS : MIRMAND Laurent, CARTIER Christine, PROHET Michelle, DEMAS Paul, JOUVHOMME Karen, RAMOUSSE Michel, SALANON Gérard, PERGIER Odile, SOULAS Elisabeth, COUTANSON Frédéric, GIRARD Franck, MANIVIT Sandrine.

EXCUSES : CHAPPON Claude, DUMAS Yvette, FERRY Fabienne (a donné pouvoir à DEMAS Paul), VIGNAL Hervé, DELAVAY COURTIAL Caroline, PITAVY Benoît, CHARBONNIER Fanny.

DELIBERATION N°2024/080 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 SEPTEMBRE 2024

Rapporteur : Laurent MIRMAND

Monsieur Laurent MIRMAND, Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du 18 septembre 2024.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- D'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 septembre 2024.

Pour extrait conforme au registre
À CRAPONNE/ARZON,
Le 30 octobre 2024

Laurent MIRMAND,
Maire de CRAPONNE/ARZON

